

**Pour diffusion le 13 février 2020 à 6 h**

*Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*

### **Rémunération des intervenant·e·s en centre jeunesse : le ministre Carmant renie sa parole**

**Québec, 13 février 2020** - Alors que se terminent les forums réservés aux professionnel·le·s de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), présidée par Régine Laurent, des intervenant·e·s qui travaillent dans les centres jeunesse ont eu la désagréable surprise de se voir refuser la rémunération que le ministre Lionel Carmant leur avait garantie pour leur participation en décembre dernier.

« Malgré leur épuisement causé par la surcharge de travail, par la violence et les micro-agressions qu'ils et elles vivent quotidiennement les intervenant·e·s souhaitent participer aux travaux de la CSDEPJ et contribuer au rétablissement des services de protection de la jeunesse. Pour ces personnes, la rémunération promise par le ministre était une reconnaissance de leur travail difficile et une motivation supplémentaire après une dure journée de labeur ou durant une journée de congé. Après leur avoir fait miroiter cette reconnaissance, le ministre renie sa parole. Nos membres se sentent floué·e·s et sont en colère. Je les comprends. Nous nous sommes fait avoir », a déclaré Andrée Poirier, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), le syndicat qui représente la vaste majorité des intervenant·e·s travaillant en centre jeunesse.

Cette volte-face du ministre survient après que les dirigeant·e·s des centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux aient refusé d'appliquer la directive on ne peut plus claire du ministre, publiée le 19 décembre dernier par voie de [communiqué](#), prétextant une iniquité avec d'autres groupes qui souhaiteraient participer également à la CSDEPJ. Cette rebuffade des dirigeant·e·s soulève de nombreuses questions sur la capacité du ministère de la Santé et des Services sociaux de faire respecter les volontés d'un gouvernement élu. Mince consolation, le ministre a tout de même réussi à maintenir le remboursement des frais de déplacement.

« Ce n'est pas seulement la réputation du ministre qui s'en trouve entachée, c'est aussi la mienne car j'ai participé de bonne foi au communiqué publié par le ministère en décembre. Aujourd'hui, je dois dire aux centaines d'intervenant·e·s qui ont participé aux 21 forums que j'ai eu tort de faire confiance au ministre, que je les ai induit·e·s en erreur. Je m'en excuse sincèrement », a conclu la présidente de l'APTS.

### **À propos de l'APTS**

L'[Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

– 30 –

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc  
Conseiller en communication et en relations médias  
Cell. : 514 609-2906